



## Changement d'avis après signature de devis

Par **hsecc\_old**, le **27/12/2007** à **12:55**

Mon frère a signé un devis pour l'élagage d'un arbre. Le montant s'élevait à 1500€. Dès le départ de la personne (qui ne lui a pas laissé trop le choix) , il a changé d'avis car peu de temps après, une autre personne lui proposait ce service pour 400€ mais la première personne le menace en lui disant qu'il doit faire les travaux étant donné qu'il a signé le devis et qu'il lui doit 150€ de devis et de déplacement (ce qui n'était pas mentionné sur le devis).rnJ'ai regardé sur internet avant de vous contacter et j'ai lu que quand il s'agit de service vous avez 7 jours pour vous rétracter.rnQuels sont ses droits ??rnPar avance merci

Par **Jurigaby**, le **27/12/2007** à **20:35**

Bonjour. rnrnVous avez mal lu.. Le délai de rétractation de 7 jours ne fonctionnent que dans certains cas comme celui des contrats conclus à distance.rnrnEn l'espèce, il doit exécuter le contrat comme le prévoit l'article 1134 du code civil.